

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 2 avril 2019 modifiant le Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France (plants de vigne)

NOR : AGRG1908895A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 661-1 à D. 661-11 ;

Vu le décret n° 81-605 du 18 mai 1981 modifié pris pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne le commerce des semences et plants ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 10 mai 2011 introduisant une liste officielle de synonymes pour le matériel de multiplication de vigne inscrit au Catalogue officiel (plants de vigne) ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2019 modifiant le Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France (plants de vigne) ;

Sur proposition du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées section « vigne »,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont inscrites au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France (plants de vigne) dont les matériels de multiplication peuvent être commercialisés au sein de l'Union européenne (liste A), les variétés de plants de vigne désignées ci-après :

USAGE	DÉNOMINATION PRINCIPALE	SYNONYME(S) UTILISABLE(S)	COULEUR DE LA BAIE	RESPONSABLE (S) DU MAINTIEN de la variété en sélection conservatrice
Variétés de raisins de cuve	Melon rouge	-	Rouge	Institut Français de la Vigne et du Vin (FR).
	Œillade noire	-	Noire	Institut Français de la Vigne et du Vin (FR).

Art. 2. – Dans l'arrêté du 3 janvier 2019 susvisé, les mots : « Institut Français de la Vigne de du Vin (FR) » sont remplacés par les mots : « Institut Français de la Vigne et du Vin (FR) ».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,
P. DEHAUMONT